

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 03/05/2016

Le 9 mai 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, en l'absence de Mr Bernard GRISON, Président, empêché, s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Any SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jacky DUTRUC (pouvoir Noël CHEYNET), Bernard GRISON, Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Noël CHEYNET

OBJET : FINANCES - Budget Assainissement Collectif 2016 - Décision modificative n°1

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2016 qui s'équilibre :

- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 0.00 €

Cette décision modificative permet de réaliser des écritures de transferts préalables à celles des amortissements et des écritures de régularisation des avances forfaitaires (chap 040 à 041 transfert à l'intérieur de la section et non entre sections) et enfin une inscription de crédits de 2 100 € sur l'opération 41 (Saint Bernard-Quartier des Erables) compensée par une diminution des crédits des dépenses imprévues de la même somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2016 suivante :

D/R	Opér.	Chap	Compte	Service	INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
					Libellés	Modifications de crédits	Modifications de crédits		
D	41	23	2315	811	Travaux	2 100,00			
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues	-2 100,00			
R	56	041	2315	81219	Travaux	-25 300,00			
D	HO	041	2315	81219	Travaux	25 300,00			

D	HO	040	2315	01	Travaux	-200 000,00	
D	HO	041	2315	01	Travaux	200 000,00	
R	HO	040	238	01	Avances forfaitaires		-200 000,00
R	HO	041	238	01	Avances forfaitaires		200 000,00
					TOTAL	0,00	0,00

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 9 mai 2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160509-2016C48-b-FI

Affichage le :

26 JAN. 2017

26 JAN. 2017

